

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE D. PERREN « POUR UNE PLANIFICATION À LONG TERME DES BESOINS EN BÂTIMENTS SCOLAIRES ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 03.03.2020, soit pendant la législature précédente, votre Conseil prenait connaissance du postulat de Madame la Conseillère communale Dominique Perren invitant la Municipalité à faire réaliser :

« une étude approfondie (...) en collaboration avec toutes les instances impliquées, telles qu'Enfance et Jeunesse, la Direction des écoles, la DGEO, les Communes du district, afin de trouver une solution aux besoins futurs en bâtiments scolaires et terrains de sport à Rolle ou dans la région de Rolle. »

1 RÉPONSE AU POSTULAT

En préambule, la Municipalité tient à confirmer au Conseil communal qu'elle a toujours veillé à inclure les besoins en infrastructures préscolaires, parascolaires et périscolaires dans ses réflexions chaque fois qu'un plan de quartier est étudié. Elle le fait en étroite collaboration tant avec les forces internes de l'administration (Services techniques) qu'avec des prestataires extérieurs, selon les besoins et l'ampleur de la tâche ou la complexité des dossiers. Raison pour laquelle les échanges sur ces questions sont nombreux avec l'Association intercommunal Enfance & Jeunesse (Enjeu). Une séance de coordination réunissant des représentants du Comité de direction d'Enjeu et de la Municipalité de Rolle s'est justement tenue le 18 mai dernier.

En outre, la Municipalité souhaite répondre en rappelant qu'elle travaille sur deux fronts en parallèle pour ce qui touche au sport : les infrastructures nécessaires pour les activités prévues par les cadres légaux de la *loi sur l'enseignement obligatoire* (LEO) et de la *loi sur l'accueil de jour des enfants* (LAJE) et les infrastructures sportives et de loisirs communaux répondant au programme de législature 2021-2026 pour la partie concernant la promotion de la santé.

Cela exposé, la Municipalité souhaite apporter les informations suivantes :

1. Les bâtiments et infrastructures scolaires (salles de classe et salles de gymnastique, terrains de sport scolaires, principalement) et périscolaires (restaurant scolaire, bibliothèque scolaire et publique notamment) appartenant à une commune et mis à disposition de l'Association intercommunale Enjeu, ne peuvent pas être modifiés (construction, modification, démolition) sans la validation de l'Intercommunalité, puisque ce

domaine de compétence lui a été confié (pour rappel, les Statuts de l'Association EnJeu ont été acceptés par l'ensemble des autorités communales et par le Canton en 2016).

2. Toute politique de planification en matière de bâtiments et d'infrastructures scolaires, sauf entretien courant technique et de sécurité, ne peut être menée par une commune seule quand elle est membre d'une association intercommunale en charge de ce domaine.

En effet, dans le canton de Vaud, en-dehors des villes d'une certaine taille, l'organisation scolaire et périscolaire ainsi que chaque périmètre sont déterminés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) pour les années de scolarité obligatoire. La planification des constructions scolaires est également considérée en fonction par la DGEO et sa Direction organisation, finances & systèmes d'information (DOFSI) via l'Unité organisation & planification (UOP).

En outre, EnJeu est la seule à avoir accès aux données nécessaires (élèves inscrits auprès des Etablissements scolaires primaires et secondaire) pour établir une planification valable pour l'entier du territoire du groupement scolaire concerné.

3. Comme cela est indiqué sous le point 1 ci-dessus, les onze Communes membres de l'Association intercommunale EnJeu ont accepté, en 2016, les statuts de la nouvelle Intercommunalité et la création de dite Association. En le faisant, les autorités communales ont décidé de confier ces compétences légales communales à une entité supra-communale : dans notre région, EnJeu. Raison pour laquelle la Municipalité traite de la partie « infrastructures sportives » de manière différenciée.
4. Concernant les infrastructures de sport et loisirs publiques, la Municipalité a déjà eu l'occasion de communiquer sur le sujet au Conseil communal. Divers projets sont en cours de réflexion pour des activités et sites différents sur le territoire rollois. Un postulat sur le sujet ayant été annoncé pour un dépôt en septembre 2026, l'Exécutif affinera sa feuille de route en fonction l'automne prochain, avec la nouvelle équipe municipale.

Ainsi, la Municipalité se permet de suggérer, d'une part, à l'auteure et/ou aux cosignataires du postulat de proposer aux délégués au Conseil intercommunal de l'Association EnJeu de déposer un postulat semblable auprès de l'Intercommunalité qui est l'autorité compétente selon le cadre légal vaudois pour les bâtiments et infrastructures en lien avec les activités sous gestion d'EnJeu.

Et, d'autre part, la Municipalité remercie le Conseil communal et les postulants pour leur patience concernant les infrastructures communales de sport et loisirs, une feuille de route et des détails étant annoncés pour l'automne prochain, la Municipalité aura le plaisir de donner alors plus de détails sur ses projets.



2 CONCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité espère avec ces éléments de réponse avoir éclairci les questionnements de la postulante et de ses cosignataires.

Adopté par la Municipalité en séance du 1^{er} juin 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst